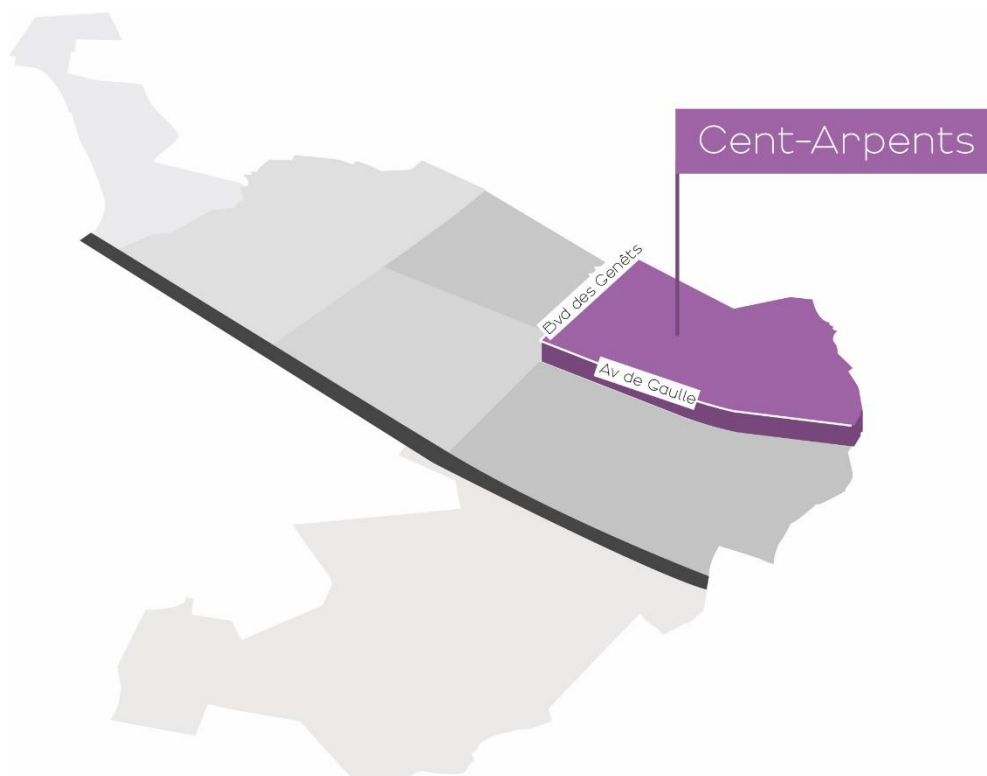


Compte rendu de la réunion de comité de quartier du Cent Arpents

Réunion plénière du 7
octobre 2021



Étaient présents :

- Yann Dubosc – Maire de Bussy-Saint-Georges
- Serge Sithisak – 1er Maire-adjoint délégué à l'aménagement du territoire, à l'administration générale et aux comités de quartiers
- Maeva Hiron – collaboratrice de cabinet
- Mario Principato – coordinateur des comités de quartiers
- Membres : Jérôme Aguesse – Marie-Christine Arnaud – Christine Chotard – Benjamin Cuny – Denis Dalla-Pietra – Jacqueline Ettighoffer – Pascale Garreau – Ludovic Lhote – Quentin Mathivet – Caroline Mercier – Françoise Nicoli – Parlvine Poonoosamy – Alexandre Sevenet

Étaient excusés :

- Khanh Nguyen : élue référente
- Membres : Yann Bourgois – Philippe Goudal

Ordre du jour :

1- Aménagement du Boulevard du pavé de Fontenelle

- D'où vient la demande ? Pour répondre à quels objectifs ?
- Quelles études ont été menées et par qui ?
- Quelles sont les perspectives que la Mairie peut nous donner sur le sujet ?

2- Propreté, déchets, encombrants/SIETREM

- Pourquoi avoir dissous la brigade propreté ? Son coût a-t-il été mis en rapport avec l'impact positif sur l'image de la ville et le bien-être des citoyens ?
- Quels indicateurs sont mis en place pour suivre l'évolution de la situation ?
- Combien de verbalisations sont faites par les autorités ?
- Quelle politique la municipalité choisit-elle : prévention, correction, sanction ?

3- Suivi des signalements

- Quelle importance est donnée à cet outil au sein de la mairie ?
- Comment sont suivis les problèmes évoqués ? Quels sont les indicateurs de réussite et les objectifs que se donne la mairie avec cet outil ?

4- Vivre ensemble

- Comment la municipalité suit-elle ces sujets du vivre ensemble ? Dont les incivilités ? La PM tient-elle des indicateurs spécifiques ?
- Un canal spécifique de communication pour une intervention plus réactive peut-il être mise en place ?

5- Aménagement / sécurité

- Quelle est la vision de la municipalité sur ces sujets ?
- Quels sont les objectifs qu'elle se fixe ?

6- Circulation / sécurité

- Comment est géré le sujet de la sécurité routière au sein de la Mairie ?
- La voirie Buxangeorgienne est-elle ponctuellement auditée par des organismes spécialisés qui pourraient donner un « score » et des préconisations ?

7- Urbanisme

- Quelles sont les règles en matière de concertation citoyenne sur ces sujets ? Quelle est la volonté de la Mairie en la matière ?
- Quel rôle voit-elle pour les comités de quartier ?

PREAMBULE

Pour tenir compte des contraintes d'agenda de Yann DUBOSC, les sujets ont été abordés de manière plus générale et dans un ordre différent, voire mélangés. Le présent compte-rendu conserve néanmoins le séquençement initial et insère les éléments de réponse donnés par la mairie dans chaque sujet. Les sujets Vivre ensemble, et aménagements/sécurité ont été regroupés car traités de manière réellement transverse.

En l'attente de l'arrivée de tous les participants, Serge SITHISAK donne quelques informations générales sur le quartier.

Antenne télécom : les prestataires de téléphonie ont besoin de couvrir le sud de l'avenue Charles de Gaulle. Des enquêtes sont en cours, le comité de quartier sera consulté.

Claude Monet : le collège initial peut être réhabilité. Des questions se posent sur le provisoire. La mairie souhaiterait qu'il soit réutilisé pour le collège du Sycomore.

A l'arrivée de Yann DUBOSC, le comité de quartier remercie la municipalité pour la mise en œuvre des comités de quartier et partage les premières actions qui ont été menées.

La parole est ensuite donnée à Denis DALLA-PIETRA pour le premier sujet de l'ordre du jour.

1- Aménagement du Boulevard du pavé de Fontenelle :

Denis DALLA-PIETRA expose l'avis des riverains et des membres du comité de quartier sur les installations en place : elles sont dangereuses et engendrent des incivilités et du bruit.

Yann DUBOSC partage l'avis du comité de quartier sur l'échec de l'essai de mise en place d'une chicane.

Les chicanes actuelles seront enlevées d'ici la fin de l'année.

Il rappelle que l'idée de cette installation vient du test probant sur la rue de Ferrières, où un équipement assez similaire a bien fonctionné pour ralentir la vitesse.

Il indique l'existence d'une étude globale de flux de circulation sur l'ensemble de la ville, avec les perspectives à 5 ans, complétée à la demande de la ville sur les points d'entrée. La ville connaît des flux importants (40 000 véhicules / jour) avec des problèmes de vitesse.

L'objectif principal d'une installation doit être de casser la vitesse, sans créer de bruit supplémentaire pour les riverains.

Il rappelle que nous sommes en ville, ce qui engendre nécessairement de la circulation automobile avec du bruit. Cette voie est une départementale, en entrée de ville, qui a vocation à supporter un trafic plus important que d'autres voies communales dans Bussy, et donc un bruit plus important qu'à d'autres endroits de la ville. Il indique son souhait de demander le déclassement de cette voie, pour que la commune ait l'entière responsabilité de son aménagement.

Un plan bruit a été mené à Bussy, mais aux abords de l'A4. Il n'y a pas de données disponibles sur cet axe.

Denis DALLA-PIETRA indique que ses mesures personnelles au sonomètre oscillent de 15 dB en heures creuses jusqu'à 70 dB aux heures de pointe.

Yann BUBOSC rappelle que d'autres contraintes sont à considérer, comme la circulation des bus, dont certains sont articulés.

Enfin, il faut également tenir compte de l'arrivée du 2ème échangeur autoroutier à l'Est de Bussy, fin 2025, et aménager les entrées dans Bussy en conséquence pour empêcher les poids lourds de pénétrer par cet axe.

La taxe d'aménagement qui sera collectée à l'occasion de la construction des 120 logements à la Ferme de la Jonchère sera dédiée à l'aménagement autour de la Ferme de la Jonchère. Yann DUBOSC mentionne le fait que la mise en place d'un vrai trottoir est également importante, pour relier la Jonchère à l'école Louis Guibert.

Alexandre SEVENET complète en rappelant qu'il faut également prévoir une piste cyclable, ainsi qu'une liaison piétonne entre le jardin JC Steffenson / mail des promeneurs et le jardin des Musiciens / coulée verte de la Jonchère.

Yann DUBOSC rajoute le fait qu'un gros travail devra être fait sur les accotements pour permettre ces aménagements, ce qui en fait un projet conséquent. Il rappelle également que c'est Marne-et-Gondoire qui s'occupe

des pistes cyclables. Ce sujet devra également être abordé dans le cadre du nouveau PLM (Plan Local des Mobilités).

Alexandre SEVENET indique qu'un groupe de travail inter quartiers sera mis en place sur le sujet de la mobilité, incluant les mobilités douces.

Les aménagements envisagés aujourd'hui sont plutôt des plateaux, comme ceux qui se trouvent devant George Sand et Guibert. L'objectif est de les mettre en place début 2022.

Le comité de quartier sera étroitement associé aux choix d'aménagement.

Une étude sur les flux de mobilité dans la ville a été réalisée par un cabinet extérieur, avec la création d'un outil de simulation permettant de voir les effets des aménagements, changements de circulation... La mairie communiquera le nom et les coordonnées de l'AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) qui a réalisé cette étude, ainsi que les éléments concernant les Cent Arpents.

L'outil créé sera utilisé en séance avec le groupe de travail du comité de quartier.

Ce travail collaboratif permettra de proposer une ou deux hypothèses qui seront soumises à la consultation des riverains. Marie-Christine ARNAUD rappelle que cette démarche de consultation a déjà été menée pour d'autres décisions et a été très appréciée.

La ville prévoit un gros budget en 2022 sur les liaisons douces, avec notamment la continuité des pistes cyclables.

2- Propreté, déchets, encombrants/SIETREM

Benjamin CUNY expose les constats faits par le comité de quartier sur la présence continue de déchets sur les trottoirs, les promenades et espaces verts, en quatre grandes thématiques : encombrants, déchets verts, propreté générale, déjections animales.

Marie-Christine ARNAUD insiste sur la nécessaire communication pour rappeler que les déchetteries existent. La solidarité entre voisins peut aussi fonctionner pour amener les déchets des uns et des autres quand on y va.

Yann DUBOSC donne des éléments d'information sur le sujet.

Le volume de déchets collectés par la ville lors des encombrants a considérablement augmenté, passant de 6 tonnes en 2015 à 50 tonnes en 2018 et 1200 tonnes en 2021. Les bennes louées à cet effet coûtent 200 000 euros par an.

La brigade propreté n'a pas été dissoute et sera même renforcée de 4 personnes en 2022 pour accompagner la nouvelle politique sur les déchets verts. Des bennes en plastiques seront proposées par le SIETREM au prix de 6€ en 2022.

Françoise NICOLI indique que Leroy Merlin en vend à 6,90€.

Les caméras actuelles et à venir seront mises à contribution pour tenter de surprendre les contrevenants en flagrant délit. La police municipale est assermentée pour verbaliser sur les sujets de salubrité et de sécurité. Elle est autorisée à ouvrir les sacs pour récupérer des informations sur les auteurs de l'infraction.

Le montant de l'amende sera augmenté significativement. Pour information, elle est de 1500 € à Montévrain.

La ville souffre peu du problème des artisans qui viennent déblayer leurs déchets de chantier. En revanche, les commerçants de centre-ville n'ont pas de local technique pour leurs déchets et sont amenés à les stocker sur la voirie. Alexandre SEVENET rappelle que comme toute entreprise ils sont responsables de l'évacuation de leurs déchets et ne doivent pas se reposer sur les services communaux. Une solution doit être mise en œuvre.

Yann DUBOSC indique qu'une vingtaine de verbalisations sont faites par mois pour dépôt sauvage de déchets.

La PM va faire des planques sur les zones de décharge systématiques.

Des actions sont menées avec Bussy Zéro Déchets (dont le président est David Roulon). Un audit sur l'emplacement des poubelles et leur quantité a été fait. 46 nouvelles poubelles sont en cours de déploiement.

Le système des points d'apport volontaire ne fonctionne pas, essentiellement pour les recyclables. Les ouvertures étant trop petites, les gens posent les cartons au pied du PAV. L'aménagement du Sycomore sera revu pour prévoir des surfaces de locaux poubelles avec des containers classiques.

Benjamin CUNY informe aussi la Mairie que de plus en plus de plaintes des riverains remontent concernant les déjections canines. Certains lieux sont jonchés de déjections et le phénomène s'amplifie.

Benjamin CUNY détaille les plans de lutte contre les déjections qui ont été mis en œuvre dans 2 500 villes françaises et se pose la question de la lutte contre ces incivilités à Bussy-Saint-Georges. La question peut être soulevée lors des ateliers inter quartiers sur la propreté.

Parlvine POONOOSAMY ajoute que le Mail des Promeneurs est également régulièrement recouvert de crottins de cheval et demande à la Mairie ce qui peut être fait à ce sujet, notamment un travail auprès des Centres Equestres de Guermantes et Conches.

Yann DUBOSC nous informe que, concernant les déchets canins et les promenades de chiens sans laisse, tous les arrêtés municipaux ont été réécrits car ils n'étaient plus valides. La mairie doit vérifier si un arrêté municipal punissant d'une amende les propriétaires de chiens ne disposant pas de sacs à déjections lors des promenades existe.

Les distributeurs de sacs devraient être réapprovisionnés, un nouveau prestataire a été choisi.

Le comité de quartier signale que des panneaux pourraient être installés plus régulièrement sur les lieux de promenade pour rappeler les obligations et interdictions (et notamment pour les déjections équine, particulièrement volumineuses).

3- Suivi des signalements :

Ludovic LHOTE pose des questions sur le fonctionnement de l'application Signalements. Certains signalements mettent plus de deux semaines être traités (déchets sur les trottoirs).

Alexandre SEVENET complète : sur les 93 signalements faits en juillet lors des marches exploratoires, 27 sont encore en cours. Il précise que le comité de quartier entend s'en servir comme d'un outil essentiel dans la communication à la maire des dysfonctionnements constatés sur le terrain.

Maeva HIRON répond que tous les signalements lui arrivent directement et qu'elle répond personnellement à chacun. C'est un volume d'environ 400 signalements par mois, avec des pics lors des encombrants.

Les signalements « voirie », « propreté et dégradations », « espaces verts » sont en outre transmis directement aux services concernés pour qu'ils les incluent dans leurs plannings d'intervention.

Elle a demandé plusieurs améliorations au prestataire, Lumiplan :

- Utilisation d'une icône plutôt qu'une photo pour améliorer la visibilité de l'option « signalements »
- Remontée du bouton plus haut dans la page d'accueil de l'application
- Rajout d'un champ « quartier » pour pouvoir suivre des tableaux de bord par quartier. Alexandre SEVENET indique qu'une exploitation des données par QGIS, logiciel de SIG gratuit, permettrait d'avoir l'information sans payer à Lumiplan l'ajout d'un champ qui ne serait pas nécessairement bien rempli par les citoyens.

Alexandre SEVENET mentionne trois améliorations souhaitées :

- Une information « signalement déjà reçu », que l'utilisateur verrait s'afficher lorsqu'il signalerait une information déjà envoyée à la mairie (cas des déchets sur trottoir lors des encombrants par exemple). Cela diminuerait le volume global de réponses à faire et d'informations à traiter.
- Un bouton « relancer mon signalement » lorsqu'un signalement est toujours en cours plus de deux semaines après sa création
- Un tableau de bord des signalements faits par le citoyen, avec leur nature et leur statut.

4- Vivre ensemble / aménagement / sécurité :

Ce point a été abordé de manière transverse lors de différents sujets. Parlvine POONOOSAMY rappelle qu'un sentiment de dégradation générale se propage, engendrant un sentiment d'insécurité.

Les rassemblements de jeunes, qui provoquent des nuisances sonores et parfois dégénèrent, sont observés dans notre quartier également, notamment derrière l'école Louis Guibert ou sur le mail des promeneurs. Des feux d'artifice ont été tirés sans autorisation.

Les déjections canines et équines ne sont pas toujours ramassées et des chiens sont promenés sans laisse, même pour des espèces dangereuses. Des espèces interdites ont également été repérées.

Jérôme AGUESSE complète en mentionnant qu'on ne voit pas beaucoup la police municipale passer aux Cent Arpents d'une part, et que la situation de l'hyper-centre est préoccupante, avec des passages dynamiques sans présence statique, ce qui ne permet pas d'agir sur la présence de populations potentiellement délinquantes.

Des espaces publics, comme les jeux derrière l'école Louis Guibert, sont dégradés, présentent du verre cassé, ce qui empêche la population de s'en servir.

Yann DUBOSC rappelle que les effectifs de la PM (Police Municipale) à Bussy sont, par habitant, proportionnellement plus élevés que dans d'autres communes. Ce qui s'explique notamment par la surface de la commune.

La gestion des effectifs est un « casse-tête », compte tenu de la rareté des candidats disponibles et de la compétition entre villes. Bussy a choisi de ne pas faire de la surenchère sur les salaires mais d'investir dans des équipements de premier plan pour faciliter le travail quotidien des policiers.

4 policiers supplémentaires vont être recrutés pour constituer une brigade à pied, qui sera chargée d'être en position dans les endroits les plus tendus de l'hyper-centre et de la gare RER. Ce qui portera les effectifs de la PM à 39 personnes.

L'hyper-centre voit passer 10 à 15 000 piétons / jour. Il a été demandé à la PN (Police Nationale) de revenir en statique autour de la gare. La BAC (Brigade Anti Criminalité) devrait revenir en 2022 à Bussy de 18h à 20h dans cette zone.

50 caméras supplémentaires vont être déployées, 10 par an, puis 50 de plus dans le mandat suivant. A titre indicatif, le coût est de 400 000 € pour 10 caméras.

Le mur d'écrans de visualisation des caméras va être triplé, ce qui a été rendu possible par des déménagements de différents services municipaux et la réaffectation de locaux. Le mur d'écrans sera également utilisé pour les communes de Ferrières et Bussy-Saint-Martin, qui ont des caméras mais pas de surveillance permanente.

Les statistiques de passage de la PM aux Cent Arpents seront présentées par la mairie.

Yann DUBOSC donne des exemples de la difficulté à faire régner l'ordre, par manque d'effectifs dans la police nationale ou la justice. La PM n'intervient que lorsqu'il y a un danger immédiat sur les biens et les personnes, et ne peut pas conserver les personnes interpellées. Elle fait appel à l'OPJ (Officier de Police Judiciaire) de Lagny-Chessy, qui décide du déferrement ou pas.

Pour les petits trafics de drogue : la ville a saisi le procureur et le sous-préfet sur les zones où le trafic se fixe.

La PN dit « ne touchez pas à la place des Foires », on est sur une enquête.

Les délinquants reviennent systématiquement. Un guetteur gagne 600 € par jour, un vendeur 20 000 € et l'organisateur 100 000€ par jour.

La solution choisie par la ville est d'arrêter les consommateurs pour assécher le flux de demande. Mais c'est extrêmement gourmand en ressources et peu efficace sur le long terme.

La ville est en procès avec Bussy Market pour l'arrêté l'empêchant de vendre de l'alcool après 22h. Pas de réponse de la justice.

99 % des plaintes déposées sont classées sans suite.

Depuis la fusion des deux commissariats de Lagny et de Chessy, la PN met 45 minutes à intervenir à Bussy.

Au-delà de cette politique de répression, une politique de prévention va être mise en place : 4 animateurs « grands frères » vont arriver l'année prochaine.

Autre problème évoqué par Yann DUBOSC (qui concerne peu les Cent Arpents à ce jour) : les rixes entre jeunes. Ces rixes qui ont lieu concernent des jeunes des collèges Anne Franck et Jacques-Yves Cousteau, à la sortie de celui-ci, le rond-point de la Place du Clos va être cassé et réaménagé pour y mettre fin (et permettre la fluidité des trajets et éviter des zones d'embouteillages aux horaires de sorties des établissements). D'autres rixes concernent plusieurs villes puisque certains jeunes (mineurs de 12 à 17 ans) viennent de Montévrain et Serris pour en « découdre » avec des jeunes de Bussy-Saint-Georges, ils sont armés, boules de billard dans des chaussettes, petites armes blanches.

Un réseau social a été créé avec tous les principaux acteurs : ville, cabinet du sous-préfet, cabinet du maire et chefs d'établissements pour endiguer ce phénomène et éviter certains débordements, aujourd'hui, on arrive à éviter 4 rixes sur 5.

Des bandes externes qui visent Bussy-Saint-Georges et Val d'Europe, ils se mettent tout en noir, cagoulés, pour ne pas être reconnaissables, ils attaquent des personnes au hasard et se filment. La police de la RATP prévient la PM de Bussy-Saint-Georges dès l'arrivée de groupes par le RER. La PM est autorisée à patrouiller sur les quais de la gare (ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes), mais ils viennent en groupe de 50 à 100, ce qui dépasse les capacités de la PM.

Alexandre SEVENET propose qu'une des caméras supplémentaires soit installée derrière l'école Louis Guibert et rappelle que plusieurs signalements de la marche exploratoire de juillet proposent l'installation de caméras à des emplacements jugés pertinents.

Yann DUBOSC indique que le comité de quartier sera consulté pour l'emplacement des nouvelles caméras.

Une réunion sera organisée entre Parlvine POONOOSAMY et Franck VIDAL, le chef de la police municipale sur le sujet des nuisances sur le mail des promeneurs.

Les problèmes de « bon voisinage » (travaux sonores, taille des haies) n'ont pas été abordés.

5- Sécurité routière :

Largement abordé en même temps que les autres sujets d'incivilité, ce sujet fait l'objet d'un paragraphe spécifique car il est en lien avec la mobilité, l'urbanisme, et a donné lieu à des informations particulières.

Benjamin CUNY a fourni un gros travail préparatoire sur l'état des pistes cyclables à Bussy et les préconisations de travaux, qui sera traité dans le cadre du groupe de travail inter quartiers sur la mobilité. C'est un élément essentiel de la sécurité routière, dans une ville particulièrement bien adaptée aux déplacements à vélo.

Yann DUBOSC donne quelques informations sur le trafic à Bussy.

- 50 % du trafic est intra ville
- 40 000 véhicules jour dans la ville.
- 13 km² – 100 kms de voirie.

Des arrêtés ont été pris pour mettre en œuvre la vidéo verbalisation sur le stationnement, le respect des stops et des feux rouges, la vitesse.

La ville va maintenant acquérir le logiciel pour le faire et automatiser la procédure. Ce sera effectif en 2022.

L'emplacement des nouvelles caméras devra tenir compte de cet usage.

Une réflexion sera menée sur la réglementation du stationnement.

Il y a actuellement 6 000 places, dont 2 500 en hyper centre. Il y a un problème de rotation par place. 1 rotation par jour vs 5 rotations par jour en moyenne dans une ville standard.

L'objectif est de mettre fin aux voitures ventouses qui bloquent le stationnement en centre-ville.

6- Urbanisme :

Ce sujet n'a pas été abordé faute de temps.

Serge SITHISAK indique qu'une réunion inter quartiers aura lieu le 18 novembre pour présenter les prochains grands projets à l'échelle de la ville, comme le marché permanent sur le Square Vitlina, la piscine, et la modification majeure du PLU qui va durer jusqu'au 1^{er} trimestre 2024.

7- Actions :

Pour la Mairie :

Antenne sud Cent Arpents : donner les coordonnées des personnes en charge du sujet à la mairie pour mise en relation avec le membre du comité de quartier qui sera volontaire pour porter le sujet.

Boulevard du Pavé de Fontenelle : donner les coordonnées des personnes en charge du sujet à la mairie, communiquer les résultats de l'étude menée sur la

circulation dans Bussy pour la partie Cent Arpents, organiser un calendrier d'échange avec le groupe de travail du comité de quartier

Mobilité : mettre en relation le comité de quartier avec l'AMO en charge du PLM pour Marne-et-Gondoire.

Sécurité : communiquer les statistiques de passage de la PM aux Cents Arpents.

Déjections canines : vérifier s'il existe un arrêté municipal punissant d'une amende les propriétaires de chiens ne disposant pas de sacs à déjections lors des promenades.

Emplacement des nouvelles caméras : inviter le représentant du comité de quartier à participer aux réunions de décision sur l'implantation des nouvelles caméras.

Pour le comité de quartier :

Antenne sud Cent Arpents : désigner un représentant pour le dialogue avec la mairie / les opérateurs

Boulevard du pavé de Fontenelle : constituer un groupe de travail

Mobilité : Benjamin CUNY représentera le comité de quartier des Cent Arpents dans ce groupe, avec un focus spécifique sur les pistes cyclables et les liaisons douces. Un autre membre est invité à participer, peut-être avec un axe orienté sur la sécurité routière.

Emplacement des nouvelles caméras : nommer un représentant pour participer aux réunions de décision sur l'implantation des nouvelles caméras.

Prochaine réunion plénière : Mercredi 15 décembre 2021